



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Interdépartementale  
Côte-d'Or - Nièvre  
Saône-et-Loire - Yonne

19 au 30 juin 2017



# COUP DE BALAI SUR VOS DÉCHETS **DANGEREUX !**

**Déstockez  
avec des tarifs  
préférentiels**

*Réservé aux artisans,  
artisans-commerçants  
et entreprises de  
Saône-et-Loire*

**Déchets acceptés à 0.65 € HT / kg :**

peinture, colle, encres, vernis, résines, diluants, solvants, cartouches de silicone, emballages, huiles minérales, chiffons et matériaux souillés, filtres à huile,...

**Aérosols ou déchets phytosanitaires : 1.70 € HT/kg**

**Déchets refusés :** DASRI - Déchets radioactifs - Amiante ciment ou friable

**HORAIRES :** du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

## MÂCON

135, rue Lavoisier  
03 85 20 95 60



## DIGOIN

Parc d'activités des Blattier  
03 85 53 40 96

## CRISSEY

29, rue des Confréries  
03 85 46 94 00



## MONTCEAU-LES-MINES

SRA SAVAC - 72, 74 rue de Nancy  
03 85 69 08 16



## MONTMOROT (JURA)

ZAC des Toupes  
03 84 87 05 20



**Partenaires de l'opération :**



**Avec le soutien financier :**

Financé dans le cadre du Programme Energie Climat Bourgogne



# MARCHE À SUIVRE

## Le Jour J, apport volontaire sur site

### ● 100 kg maximum par apport

Vous ne pouvez pas transporter plus de 100 kg de déchets dangereux sans avoir déposé une déclaration auprès du Préfet du département (décret 98-679 du 30 juillet 1998). Vous pouvez, en revanche, effectuer **plusieurs apports au cours des 2 semaines de l'opération.**

### ● Respectez les règles de sécurité et de bon sens

Refermez les pots, vérifiez l'étanchéité des contenants, transportez sous abri (remorque bâchée, camionnette...), laissez les produits dans leur emballage d'origine, ne pas les mélanger...

## Lors de l'apport sur site

- Vous munir de votre n° de SIRET ;
- Dépôt de vos déchets et pesée par le prestataire ;
- Remise de bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) par le prestataire.

## Après l'opération

- Envoi de la facture par le prestataire et règlement à réception par vos soins ;
- Envoi du BSDD final sur lequel figure la destination finale de vos déchets, à conserver pendant 5 ans.

### Pour tout renseignement :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale  
Délégation Saône-et-Loire

**Pôle Développement des Entreprises et des Territoires**

Tél : 03 85 41 14 41

Fax : 03 85 41 42 41

Courriel : [developpement-s71@artisanat-bourgogne.fr](mailto:developpement-s71@artisanat-bourgogne.fr)

[www.artisanat-bourgogne.fr](http://www.artisanat-bourgogne.fr)



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Interdépartementale  
Côte-d'Or - Nièvre  
Saône-et-Loire - Yonne